ANNEXE 1

ÀLA

CONVENTION INTERAMÉRICAINE DE RADIO-COMMUNICATIONS Signée à la Havane, le 13 décembre 1937

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CONFÉRENCES INTERAMÉRICAINES DE RADIO-COMMUNICATIONS

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Chapitre I.—Définitions	PAGES
Art. 1.—Gouvernements américains, Délégués et Représentants	25
CHARLED II ORGANISATION DES CONTÉDENCES	
Art. 2.—Fonctionnaires de la Conférence.	25
Art. 3.—Attributions des fonctionnaires. Art. 4.—Des Commissions	25
Art. 4.—Des Commissions. Art. 5.—Membres des Commissions.	27
Art. 5.—Membres des Commissions. Art. 6.—Organisation des Commissions	27
Art. 6.—Organisation des Commissions. Art. 7.—Fonctions des Commissions.	27
Art. 7.—Fonctions des Commissions.	29
Chapitre III.—Langues officielles Art. 8.—Espagnol, Anglais, Portuguais et Français	
Pagnoi, Anglais, Fortuguais et Français	. 23
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Art. 9.—Quorum ET VOTATION Art. 10.—Votation.	. 31
Art. 10.—Votation.	. 31
Art. 11.—Séances plenières. Art. 12.—Séances des commissions.	63-16
Art. 12.— c.	31
Art. 12.—Séances des commissions.	33
Chapitre VI.—Nouveaux sujets 13.—Règles de procédure	. 33